

# L'avènement des noms de domaine élargis...

Les noms de domaine en .com, .net et .ch seront-ils bientôt supplantés? La réunion annuelle du bureau de l'Icann, qui s'est tenue à Paris fin juin, a annoncé la décision d'étendre les possibilités de dépôt de noms de domaine. Un processus qui devrait apporter «le plus grand bouleversement dans l'internet depuis sa création il y a quatre décennies». De nombreux points restent cependant à préciser comme la définition et la gestion des objections éventuelles à un nom de domaine.

Dès 2009, les internautes pourront créer l'extension d'adresse internet de leur choix. C'est ce qu'a annoncé l'autorité de régulation d'internet, l'Icann (*Internet Corporation for Assigned Names and Numbers*) à l'ouverture de sa 32<sup>e</sup> réunion internationale, à Paris, lundi 23 juin, devant 1500 participants venus de plus de septante pays. Outre les .com, .net ou .org, dès le premier trimestre 2009, les 1,3 milliard d'internautes pourront acquérir des adresses génériques en déposant des mots courants comme .amour, .haine, .ville ou encore des noms propres.

On imagine que le développement de l'espace des noms de domaine doit optimiser la création de valeurs économiques, mais aussi sociales pour l'ensemble de la communauté, et particulièrement les utilisateurs finaux.

## Contraintes techniques et opérationnelles

Cette libéralisation ne signifie pas pour autant que tout internaute pourra bénéficier de sa propre extension, en son nom. Le processus envisagé sera contraignant, et exigera des capacités techniques et opérationnelles pour gérer son nom de domaine.



Même si les précédentes initiatives de 2000 et 2003 (.aero, .biz, .info, .travel, .tel, .mobi...) n'ont pas été un grand succès en terme d'adoption, elles ont été très profitables pour l'Icann qui encaisse, pour chaque nouvelle extension des frais de candidature et d'accréditation, et perçoit aussi une somme sur chaque nouveau nom créé.

## Noms de domaine d'entreprise

C'est ainsi que l'organisme de régulation technique des noms de domaine d'internet a décidé de continuer l'introduction des domaines de haut niveau (*Top-Level Domain*). Parmi ceux-là, on trouve des noms de domaine

internationalisés écrits en chinois ou en arabe. Mais pas seulement. L'idée est de permettre aux grandes entreprises d'utiliser leurs propres domaines – Suisse.Nestle au lieu de nestle.ch, par exemple. Les discussions sur l'extension des gTLD (*generic Top-Level Domains*) comme les .com, .org et .biz, durent en fait déjà depuis 2005.

## Des barrières financières et non techniques

Les nouveaux noms pourraient donc être approuvés pour un bien plus grand nombre de candidats d'ici au troisième trimestre 2009. Selon l'Icann, il n'y a pas de barrière technique à ce qu'il se crée autant de nou-

veaux TLD qu'il existe déjà de domaines enregistrés en .com, soit plus de 70 millions.

Contrairement aux .biz et .mobi qui nécessitaient de longs processus de validation, les nouveaux domaines pourraient être enregistrés par n'importe quelle entité capable de procéder à un tel enregistrement. L'approbation sera automatique, sauf objection d'un tiers. Une fois les gTLD passés dans le processus, leurs propriétaires pourraient commencer à vendre les domaines associés, exactement comme les bureaux d'enregistrement vendent désormais des .com, .org, ou .biz.

Bien des points restent encore à être fixés, notamment les conditions économiques et techniques pour l'obtention de la gestion d'une nouvelle extension. On parlait de plusieurs milliers de dollars pour une extension d'entreprise. Les premières candidatures pourraient être validées d'ici à la fin du second trimestre 2009. «Wait and see!» ●

**Roland Grunder,**  
secrétaire général  
SwissMedia

nouveau site :  
[www.swissmedia.ch](http://www.swissmedia.ch)

